



**Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 19 juin 2025**

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

1

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (9) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON (*arrivé à 19H58*), Rémi ROUX.

Pouvoirs (5) : Sandra BONNET à Carine QUILICI, Christine LAZARINI à Serge THIVOLLE, Sandrine REYMOND à Dominique BARNÉOUD, Éric RIPPERT à Alice PRUD'HOMME, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

Étaient absents excusés (6) : Sandra BONNET, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Sandrine REYMOND, Éric RIPPERT, Carole ROBERT.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Alice PRUD'HOMME est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Sur proposition de Monsieur Éric RIPPERT relayée par Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Daniel GILBERT, décédé le 31 mai 2025 et ayant travaillé une vingtaine d'année aux services techniques municipaux, entre mai 1983 et septembre 2006, dont 4 ans en retraite progressive.

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 15 mai et le 19 juin 2025.

2

16 mai 2025 : Remise des diplômes à la classe Mémoire et Avenir du collège Les Giraudes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Un beau film a été projeté à l'assemblée sur « La bataille des Alpes » (le fort de Chaberton plus précisément). Les diplômes du Souvenir Français ont été remis aux élèves par les représentants du Souvenir Français 05 ainsi que par les conseillers départementaux, en présence de la Sous-Préfète et de la suppléante du Sénateur, Christine MAXIMIN.

Marie-Noëlle DISDIER ajoute que cette classe fait un travail remarquable, et que bien que la barre soit déjà placée bien haut, c'est de mieux en mieux chaque année. Alice PRUD'HOMME demande s'il est prévu que ce film soit présenté en Conseil communautaire car cela serait vraiment intéressant.

16 mai 2025 : Assemblée Générale de l'ASA de La Bessée. Rapporteurs : Alain SANCHEZ/Carine QUILICI.

L'ASA se porte de mieux en mieux. Lors de cette AG, M. Quentin GAGNIEUX, ancien président, a présenté sa démission du bureau car il quitte la région pour raisons professionnelles. L'ASA travaille plus en profondeur, elle a trouvé son équilibre sur les travaux d'urgence, et le partenariat avec les services de la mairie est maintenu en raison de problèmes récurrents d'ensablement sur certains secteurs. Malgré les difficultés d'irrigation pour un certain nombre de propriétaires la saison dernière, ceux-ci se sont bien mobilisés et se partagent les tâches entre le staff administratif et le staff technique. Une difficulté de taille persiste sur le secteur de la Bessée Haute, entre le canal et le réseau d'eau pluvial.

17 mai 2025 : Inauguration de la nouvelle bibliothèque de Villard Saint-Pancrace. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La commune était représentée par la 1^{ère} Adjointe. Étaient présents M. le Maire de Villard Saint-Pancrace, Mme la Sous-Préfète, M. le suppléant de Mme la Députée, les bénévoles de la bibliothèque, M. MIJOLE de la Bibliothèque Départementale, les membres du Conseil municipal ainsi que la population. Lors des prises de paroles, il a été rappelé que cet ancien presbytère a été transformé en bibliothèque moderne et accessible, mêlant culture et patrimoine. C'est un lieu apprécié par tous les habitants, avec coin lecture pour les petits, salle pour le groupe de patoisants, autant de façons de maintenir du lien social. Les enfants sont venus costumés en cette occasion, puis les échanges ont continué autour d'un verre de l'amitié.

21 mai 2025 : Assemblée Générale de l'association locale ADMR de L'Argentière et du Queyras. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il y a eu cette année un renouvellement de bureau, avec réélection de personnes déjà en place. Il est constaté une baisse des heures d'intervention, néanmoins l'équilibre financier est rétabli. Un gros travail a été fait sur la qualité des ressources humaines (doublement de la prime de partage valeur en fin d'année, remontée de tous les grades et investissement dans une flotte automobile mise à disposition des salariés, mise en place

d'un système d'équipe solidaire pour les auxiliaires de vie, etc.), ce qui favorise la réduction de l'absentéisme et donc pérennise l'accès aux soins.

Les élus locaux, communautaires et municipaux, ont été remerciés pour leur soutien.

21 au 23 mai 2025 : Congrès national des Plus Beaux Détours de France à Avallon (Yonne). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Ces 3 journées ont été comme à chaque fois très enrichissantes. Le Congrès a débuté par l'Assemblée Générale, ouverte par le Président Hervé MARITON après l'accueil de Jamilah HABSAOUI, Maire d'Avallon (rapport annuel du Trésorier, présentation du budget 2025, fixation de la cotisation 2026 réévaluée à 3 900 €, campagne d'audits, annonce des prochaines réunions et présentation des résultats du concours interne). Les congressistes ont ensuite travaillé dans différents ateliers : mécénat et parrainage, organisation des fêtes et événements, évolution stratégique du réseau et Office de Tourisme. Des visites étaient également organisées dans l'Avalonnais, offrant aux participants des pauses bienvenues entre les réunions de travail.

Le prochain Congrès aura lieu en septembre 2026 dans les Hauts de France.

22 mai 2025 : Webinaire proposé par l'AMF (Association des Maires de France) et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), pour présentation des aides et outils d'ingénierie de l'Anah. Rapporteur : François ROTH.

Ce webinaire a débuté par la présentation de l'ensemble des missions de l'Anah et des grands dispositifs d'aides financières et d'accompagnement technique destinés aux collectivités. Puis il a été plus précisément question du dispositif France Rénov, dont l'Anah est un acteur clé, et qui doit faciliter l'accès des communes aux aides disponibles. L'objectif est de simplifier les démarches pour les collectivités et les particuliers, d'améliorer la lisibilité des aides et coordonner l'ingénierie locale. D'autres thématiques feront l'objet de prochains webinaires, dont l'ingénierie dans les collectivités rurales et la lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Les élus, communautaires et locaux, sont accompagnés par l'AMF pour mobiliser les outils proposés par l'Anah, construire des projets structurants, et favoriser la coordination avec les services France Rénov.

Alain SANCHEZ souligne qu'il est dommage que le gel du dispositif France Rénov ait été annoncé très récemment.

23 mai 2025 : Colloque « Fin de mandat – Sécurisation de la période pré-électorale » proposé par l'Association des Maires des Hautes-Alpes (AMF 05). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce colloque était animé par un avocat spécialisé en droit public. A partir de l'article L 52-1 du Code électoral, toutes les modalités de communication en période d'élections municipales ont été explicitées. A partir du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au jour du scrutin en mars 2026, la vigilance doit être portée sur la séparation, dans la communication, entre la commune et les listes électorales. Il ne faudra communiquer que sur du factuel.

24 mai 2025 : Journée de l'Habitat #2. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette deuxième édition est une belle réussite, de nombreux partenaires étaient présents sur des stands (l'Anah, le SOLIHA, la Maison de Habitat) pour présenter les aides ou les produits de rénovation. La visite du Serre-Bas, proposée par l'association Casbâ et très intéressante, a permis de découvrir un siècle d'évolution de la construction ainsi que l'utilisation de matériaux adaptés comme la chaux, qui permet de réguler les températures en emmagasinant la chaleur de l'été pour la restituer lors des saisons froides, par exemple.

26 mai 2025 : Comité de pilotage classe TPS. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les élus ont rencontré le DASEN, M. Frédéric MATT, et l'enseignante de la TPS afin de faire un point sur les inscriptions pour la rentrée 2025/2026.

A ce jour on en compte 2 qui correspondent aux critères définis lors de la mise en place de ce dispositif. Le poste sera donc gelé à la prochaine rentrée.

Alice PRUD'HOMME se dit totalement contre le fait de refuser des demandes émanant des communes voisines, car ce n'est pas ce qui était convenu au départ et que ce dispositif est un atout pour le territoire. Alain SANCHEZ lui fait remarquer qu'à l'échelle dudit territoire, seule la commune de L'Argentière supporte les frais. S'ensuit un débat entre plusieurs élus d'avis divergents, puis la fermeture de la cantine du Plan d'Ergue, actée pour la rentrée 2025/2026, est présentée par Alice PRUD'HOMME comme une très mauvaise décision à laquelle elle est totalement opposée. Elle se dit également contre la « fermeture » de la classe TPS qui en découle via les décisions prises relatives à la cantine et au refus d'accueillir les enfants des autres communes, elle estime qu'il faut « mettre les moyens pour garder cette classe ouverte, que ce choix politique n'est pas le sien et s'est fait sans concertation ». Marie-Noëlle DISDIER, sollicitée par le Maire, rappelle qu'au tout début (il y a 8 ans), le dispositif TPS a été mis en place pour répondre aux besoins d'un enfant de 2 ans. L'accueil était donc assuré uniquement de 9H à 11H, avec des objectifs de scolarisation et sociabilisation. Puis les enfants rentraient chez eux ou étaient accueillis en crèche pour la suite de la journée, il n'y avait ni cantine, ni garderie. Cela a évolué au fil des années, et même si ces petits enfants pouvaient manger et dormir à l'école du Plan d'Ergue, force est de constater que ce dispositif est passé de « classe passerelle » à une pseudo-garderie. Il apparaît que l'école n'est pas équipée correctement pour assurer l'accueil à la journée, que les enfants peuvent en être affectés, et que ce dispositif ne permet donc plus une bonne prise en compte des besoins des enfants de 2 ans. Rémi ROUX dit être très mal à l'aise sur cette décision de supprimer la cantine et qu'il se désolidarise de l'équipe municipale sur ce point et que concernant la « fermeture » de la classe TPS, il y est également opposé, un service public pour les enfants ne devant pas être supprimé pour des raisons financières.

Alain SANCHEZ précise qu'il faut impérativement clarifier avec l'Éducation Nationale les conditions d'accueil en dispositif TPS (âge exact, nombre maximum d'enfants accueillis, etc.).

27 mai 2025 : Commissions Affaires sociales et Scolaire/jeunesse.

Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait de faire le point sur l'opération « Coup de pouce au permis de conduire ». 6 demandes ont été reçues cette année, 4 garçons et 2 filles, qui bénéficieront donc toutes et tous de ce dispositif puisque 6 places étaient proposées. Les conventions ont été signées le 13 juin en mairie.

30 mai 2025 : Assemblée Générale du comité du Pays des Écrins du Secours Populaire Français. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'était la première assemblée générale de ce Comité qui, depuis avril 2024, ne dépend plus de Gap, et qui regroupe une cinquantaine de bénévoles. Cette année est particulière car elle marque les 80 ans du Secours Populaire autour du thème « Pour que le monde tourne autrement ensemble, faisons grandir la solidarité ».

184 personnes ont été accueillies cette année, soit environ 40 familles et 5055 passages au local. Il a été demandé à la mairie un local pour recevoir les bénéficiaires avec le CODES et les infirmières. Il est rappelé que les collectes ne sont plus autorisées devant le supermarché Aldi, ce qui réduit à 1 seule grande surface les possibilités sur la commune. Au niveau des actions de soutien, ce comité participe à l'aide à l'accès au sport avec participation à l'achat de licences, il a permis à 2 familles de partir à la mer en camping pour les vacances, à une autre famille de pouvoir retrouver ses proches pour

présenter leur nouveau-né, et à 43 enfants d'avoir un cadeau de Noël. Une journée des « oubliés des vacances » est prévue cet été à Savines-le-Lac, avec possibilité de sports nautiques, et des projets de sorties sur le territoire, moins énergivores, sont en projet. Le problème d'accès à une douche pour les sans-abris a été posé, il faudrait pouvoir installer un bungalow sanitaire....

2 juin 2025 : Commission Sport et activités de Pleine Nature. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Un premier point a été fait sur les animations du 11 octobre 2025 (conférence « sport et santé » dans le cadre d'Octobre Rose). Il est prévu à ce jour : une rando, vente de Tee-shirts roses par La Ligue qui sera présente, buvette et goûter avec l'association LSA, coach sportif pour échauffement avant la rando et petits exercices avec l'association Sport Santé Écrins, et conférence avec plusieurs intervenants.

Puis le planning de la Route des espagnols a été présenté, cela a commencé le 15 juin (première session du 15 juin au 14 juillet et seconde du 15 août au 15 septembre). Les panneaux ont été modifiés et les dates affichées.

Le troisième point concernait les sentiers, ont été précisés ceux qui feraient l'objet de travaux, au nombre de 5. Le Bois de France a été re balisé en jaune (des Barthioux aux Barthioux en passant par la grande barre), et un nouveau parcours de trail (N° 9) a également été balisé. Le balisage par panneaux et lames directionnelles est en attente de devis et fabrication des lames.

5 juin 2025 : Rencontre entre élus et entrepreneurs du secteur du BTP, autour de diverses thématiques. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Organisée par le Conseil d'Administration de la Fédération du BTP 05, elle avait pour objet de faire part aux élus présents des difficultés qui pèsent actuellement sur ce secteur, dont notamment l'évolution des prix liée au nombre de plus en plus important d'appels d'offres infructueux ou réceptionnant une seule proposition, excessive. La Fédération demande aux collectivités de les alerter lorsqu'elles sont concernées.

6 juin 2025 : Conseil Municipal JEUNES. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Il s'agissait de finaliser la préparation de la kermesse-fête de fin d'année proposée aux enfants le samedi 14 juin. Celle-ci a donc eu lieu et a rassemblé une centaine d'enfants. Le château gonflable a eu un grand succès. L'association « Les P'tiots de la Durance » a pris en charge les boissons et le goûter (gratuit pour les enfants, payant pour les adultes). Les stands et activités proposés ont eu un franc succès. Seule la chaleur, intense, a posé quelques problèmes par manque d'ombre dans la cour de l'école.

6 juin 2025 : Commission Animations. Rapporteurs : Dominique BARNÉOUD et Carine QUILICI.

Cette réunion a permis de finaliser l'organisation de la kermesse (cf. compte-rendu ci-dessus), de la fête de la musique et de la fête nationale.

7 juin 2025 : Apéritif partagé dans le cadre de la manifestation du BFK (Briançon Family Kayak). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'était comme chaque année un moment agréable.

11 juin 2025 : Réunion avec les utilisateurs du complexe sportif pour attribution des créneaux sur l'année scolaire 2025/2026. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Deux nouvelles demandes ont été faites pour du handball et du badminton. Les créneaux sont, comme chaque année, bien remplis et il n'est pas facile de trouver de la place pour des nouvelles disciplines. Un professeur de sports a demandé le traçage des lignes des différents sports au sol au gymnase, cela sera donc budgétisé. Au dojo, il faudra réparer

la fenêtre cassée, repenser le système de chauffage, et il a été demandé le remplacement des tapis actuels par des tapis en vinyle.

12 juin 2025 : Conseil d'école de l'école maternelle du Plan d'Ergue. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Les effectifs de la garderie, de la cantine TPS/PS et de la cantine MS/GS ont été donnés, puis ceux prévus pour la prochaine rentrée scolaire : l'école devrait accueillir 42 enfants (15 PS, 10 MS et 17 GS) et 2 TPS en septembre.

Puis le bilan des projets de classe et festivités de fin d'année a été présenté (travail autour des petites bêtes, séances au dojo, séances à la piscine, danse, pour les activités, et sorties, course d'orientation, spectacle chorale et spectacle de fin d'année pour les festivités de fin d'année). La liaison GS/CP aura lieu le 26 juin à l'école de La Bessée, et le 1^{er} juillet est prévue la rencontre avec les nouveaux PS.

Il a ensuite été question de la sécurité à l'école (exercice incendie et bilan sécurité ont été faits), du budget de fonctionnement et des travaux à réaliser.

13 juin 2025 : Réunion d'échanges avec la Procureure de la République des Hautes-Alpes et le Sous-Préfet, directeur de cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes, organisée par l'Association des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteurs : Alain SANCHEZ/Dominique BARNÉOUD.

Les échanges ont essentiellement eu lieu autour du thème des atteintes aux élus (agressions physiques, verbales, via les réseaux sociaux...). Madame la Procureure a indiqué qu'elle portait toute sa vigilance sur ce point.

13 juin 2025 : Signature des conventions avec les jeunes retenus pour l'opération « Coup de pouce au permis de conduire ». Rapporteurs : Alain SANCHEZ/Dominique BARNÉOUD.

Cf. page 4, compte-rendu commission Affaires sociales du 27 mai 2025.

14 juin 2025 : Fête de fin d'année – kermesse pour les enfants de la commune. Rapporteur : Carine QUILICI.

Cf. page 5, compte-rendu Conseil Municipal Jeunes du 6 juin 2025.

16 juin 2025 : Conseil d'école de l'école élémentaire de la Bessée. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La réunion a débuté par le bilan de mise en œuvre du projet d'école au cours de l'année scolaire 2024/2025, qui s'articule autour de 3 axes : accompagner la réussite de chaque élève, renforcer les liens avec tous les partenaires de l'école, adapter les parcours de formation des élèves et promouvoir l'ouverture de l'école.

Puis l'organisation pédagogique prévisionnelle pour la prochaine rentrée a été présentée à l'assemblée. Il y aura fermeture d'une classe, les 98 élèves attendus à ce jour (dont 10 en dispositif ULIS) seront répartis dans 5 classes. A suivi un point sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Tous les élèves de CM1 et CM2 (hormis un ayant eu un problème de carte nationale d'identité) ont pu partir en voyage scolaire à Turin pendant 4 jours.

Enfin il a été question de la nécessaire fusion des coopératives scolaires des classes, qui sera effective en septembre, de la végétalisation de la cour qui devrait être faite d'ici les vacances de la Toussaint, et du ménage au sein de l'établissement qui pose quelques problèmes.

Deux réunions non citées dans l'ordre du jour sont rappelées par Alice PRUD'HOMME, puis présentées :

17 mai 2025 : Opération « Ma commune propre ». Rapporteur : Alice PRUD'HOMME.

Il y avait très peu de monde (une dizaine de personnes). La communication n'a pas été faite largement dans les écoles. Par contre la commune est plus propre au niveau des déchets, moins nombreux. Quant aux mégots, ils continuent à être jetés au sol en grande quantité...

14 juin 2025 : « Les 3 heures du don » à la cabane à dons. Rapporteur : François ROTH.

Très peu de personnes se sont déplacées et c'est dommage, car le dispositif fonctionne globalement bien. Suite aux derniers débordements, les bénévoles du collectif « Écrins en transition » se sont organisés et un roulement permet d'éviter que cela se reproduise. *Alice PRUD'HOMME ajoute que le SMITOMGA était présent aux 3 heures du don aux côtés du collectif. Il est demandé aux services techniques de déplacer la cabine « à livres » à côté de la cabane à dons, ce qui constituerait ainsi un ensemble.*

IV. Délibérations approuvées

1. Répartition des sièges au conseil communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que les communes et leur intercommunalité peuvent procéder, par accord local s'il est possible et avant le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Passée cette date et à défaut d'accord, le préfet constate la composition du conseil communautaire ou métropolitain qui résulte de la répartition de droit commun, qui est de 24 sièges pour notre territoire (22 sièges conformément aux dispositions du III de l'article L5211-6-1 du CGCT et de 2 sièges de droit pour les communes de Freissinières et Champcella).

Il indique également la volonté des élus des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Écrins de privilégier un accord local en application du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Il propose d'entériner la répartition souhaitée par l'intercommunalité, se traduisant par la répartition suivante :

L'Argentière-La Bessée : 8 sièges.

Vallouise-Pelvoux : 4 sièges.

Saint-Martin-de-Queyrières : 4 sièges.

La Roche-de-Rame : 3 sièges.

Les Vigneaux : 2 sièges.

Puy-Saint-Vincent : 2 sièges. *(soit 1 siège supplémentaire par rapport au droit commun)*

Freissinières : 1 siège.

Champcella : 1 siège.

Total : 25 sièges

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Demande de subvention au Département pour l'organisation du festival Créart'Gentière.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le contenu des actions prévues dans le cadre de la 3ème édition du festival « Créart'gentière » qui aura lieu le samedi 02 août 2025.

Les festivités envisagées sont principalement les suivantes :

- Expositions et démonstrations de modèles réduits,
- Mise en valeur des savoirs-faires locaux autour du modélisme, de l'impression 3D, de l'art et des loisirs créatifs,
- Animations en lien avec les thèmes mentionnés ci-dessus.

Le montant total de l'opération est estimé à 2 000 euros, dont 1000€ sont sollicitées auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Admission en non-valeur budget eau.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Briançon lui a fait part d'un état des sommes réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le Trésorier, il reste les sommes suivantes qui n'ont pas pu être recouvrées et qu'il convient d'inscrire en dépenses afin que les comptes soient sincères : 4 917.51 € sur le budget de l'eau réclamés depuis 2013

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Admission en non-valeur budget commune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Briançon lui a fait part d'un état des sommes réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le Trésorier, il reste les sommes suivantes qui n'ont pas pu être recouvrées et qu'il convient d'inscrire en dépenses afin que les comptes soient sincères : 6 002.27 € sur le budget de la commune réclamés depuis 2013.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Augmentation de la participation employeur au contrat risque prévoyance.

Le conseil municipal, par délibération du 17/12/2012, avait acté la mise en place d'une participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation, à hauteur de 7 € mensuel avec un effet à compter du 01 janvier 2013. Depuis cette date, le montant de cette participation n'ayant pas évolué, monsieur le Maire propose de la porter à 15€ mensuel.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Modification de la durée du contrat de la convention de participation pour le risque prévoyance.

Le conseil Municipal, par délibération du 18/12/2024, avait acté l'adhésion à la convention du CDG 05 pour le risque prévoyance jusqu'au terme de celle-ci à savoir le 31 décembre 2025.

Suite aux négociations entreprises par le CDG 05, nous avons la possibilité de prolonger l'adhésion au dit contrat pour toute l'année 2026 en conservant les taux de 2025.

Considérant l'intérêt de cette adhésion, monsieur le maire propose d'approuver la prolongation de l'adhésion pour une année supplémentaire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays des Écrins pour la refacturation des forfaits de ski pour l'année 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération municipale du 17 octobre 2024 déterminant les conditions d'achat et de revente des forfaits de ski pour la saison 2024/2025.

Il précise que le trésorier demande à ce que les modalités soient formalisées par le biais d'une convention dont il donne lecture du projet.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Subventions versées aux associations en 2025 : complément.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un certain nombre de structures du « Tout à Blocs » a besoin d'être remplacé. Il a été saisi dernièrement d'une demande de subvention par l'association organisatrice de l'évènement (Club Face), pour participation à la rénovation de ces équipements, qui viendra s'ajouter aux aides obtenues auprès d'autres financeurs.

Il précise que le Tout à Blocs aura lieu comme chaque année en juillet et qu'il convient d'apporter une réponse positive à cette sollicitation, le « TAB » étant un évènement de grande ampleur qui attire des spectateurs plus nombreux à chaque nouvelle édition.

Il propose d'attribuer une aide financière de 4 000,00 (quatre milles) euros pour cette action.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

9. Cession au diocèse de la maison communale située 5 rue du Lys des Alpes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes réunions de la commission urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal, lors desquelles les élus ont débattu sur les modalités de vente de la maison communale située 5 rue du Lys des Alpes, dont le locataire est le diocèse de Gap.

Il rappelle également son courrier du 28 avril 2025 à l'attention du diocèse portant proposition d'acquisition de la ladite maison ou de relogement dans un appartement communal entièrement rénové, ainsi que son courrier du 20 mai 2025 en réponse à ce dernier sollicitant un délai supplémentaire pour répondre et l'envoi de plusieurs documents relatifs à cette affaire.

Le bien comporte deux parcelles (D 2972 et D 2976) d'une superficie totale de 477 m2 avec une maison d'une surface habitable de 142,75 m2. L'audit énergétique a révélé un classement de la maison en G au regard du diagnostic de performance énergétique et un coût prévisionnel de travaux à hauteur de 97 500 €.

La consultation du service des Domaines (numéro 2024-05006-63329) et des trois agences immobilières présentes sur la commune a fait ressortir une estimation variant entre 155 000 € et 300 000 €.

Après négociation, le prix de vente du bien est arrêté à la somme de 195 000 €. Monsieur le Maire propose d'acter la cession au prix de 195 00 €, sachant que les frais se rapportant à cette affaire sont à la charge de l'acquéreur.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 21H00.

La Secrétaire de séance Madame Alice PRUD'HOMME 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 7 juillet 2025	PV publié le 7 juillet 2025